

Attribution de temps—Bill C-11

[Traduction]

Je pense que les Canadiens ont droit à certaines décisions.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Les députés d'en face n'ont pas eu le courage de se prononcer contre ce bill à l'étape de la deuxième lecture. C'est qu'ils savaient qu'ils ne pouvaient pas rejeter les mesures budgétaires proposées. Maintenant, ils temporisent. On m'a dit que la difficulté venait en partie de mon absence pendant une bonne partie du débat; je me suis donc fait un point d'honneur d'être toujours ici.

M. Hnatyshyn: C'est justement notre problème.

M. Chrétien: Si ce n'est que ça, je peux toujours confier cette tâche à mon secrétaire parlementaire qui est un homme extrêmement compétent.

Des voix: Bravo!

● (1552)

M. Chrétien: Mais si je le fais, on dira que je ne prends pas mes responsabilités. Je sais pourtant que le secrétaire parlementaire est meilleur que n'importe quel critique de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je n'ai manqué qu'un seul jour de débat la semaine dernière, où je me suis rendu à la Chambre de commerce du Canada pour faire un discours. J'aimerais dire au député de York-Simcoe (M. Stevens) qui me pose des questions sur cette réunion qu'il est évident qu'un de ses amis s'y trouvait sûrement. D'ailleurs peu importe...

Une voix: Plus d'un ami.

M. Chrétien: Peu importe, je ne retire rien. Lorsque j'ai parlé au téléphone au secrétaire général de la Chambre de commerce du Canada, il était indigné...

M. Stevens: Vous avez soulevé la question le premier.

M. Chrétien: ... que quelqu'un se précipite immédiatement auprès du député...

M. Stevens: J'invoque le Règlement. Je crois que le ministre avait très soigneusement expliqué à la Chambre qu'il a d'abord convoqué la réunion avec la Chambre de Commerce avant de convoquer le comité permanent de la Chambre, et qu'il a pris la décision de déclarer qu'il avait fait certaines remarques lors de cette réunion à Toronto. Si le ministre subit maintenant des attaques de la part du secrétaire exécutif de la Chambre de Commerce, il devrait les subir à titre personnel, car c'est lui qui a convoqué cette réunion et non pas nous.

M. Chrétien: Dans le message que j'ai reçu de lui, le secrétaire exécutif de la Chambre de Commerce canadienne s'excusait du fait que j'étais présent. Ainsi que j'en ai l'habitude, je lui ai dit ce qu'il en était, et je n'ai rien à retrancher aux propos que je lui ai tenus. Il m'a dit qu'il tenait à s'excuser

[M. Chrétien.]

du fait que le député de York-Simcoe utilisera l'un des membres de la Chambre de Commerce à titre d'espion personnel.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Cela m'est égal; ils ont embauché des espions un peu partout depuis de nombreuses années, mais cela ne m'embarrasse pas. Je tenais à signaler à la Chambre que j'avais reçu les excuses de la Chambre de commerce du Canada et j'ai alors déclaré que dans leur organisme, il pourrait y avoir comme dans tout autre certaines pommes gâtées.

M. Stevens: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre essaie de se laisser entraîner dans une envolée oratoire, mais je me demande s'il accepterait de répondre à une question avant d'aller plus loin?

M. Chrétien: J'ai répondu à maintes questions de l'honorable député depuis que je suis devenu ministre des Finances, il y a deux mois.

Une voix: On attend encore de lui une réponse valable.

M. Chrétien: Après avoir passé tant de jours aux réunions des comités et dans cette assemblée, il n'a pas souvent marqué de points.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je tiens à dire que dans l'intérêt du bien-être économique de notre pays, il est urgent que nous adoptions ce bill. Les gens qui, à compter du 1^{er} janvier, vont bénéficier d'exemptions fiscales ont le droit de savoir exactement dans quelle situation ils se trouvent. Si les députés d'en face ne sont pas d'accord avec nos propositions, pourquoi ont-ils voté pour ces mesures en deuxième lecture? Pourquoi en retardent-ils donc maintenant la prochaine étape? A quoi veulent-ils en venir? Les Canadiens qui regardent la télévision ne pourront croire que nous avons consacré un mois à l'étude d'une mesure semblable. Je fais simplement aujourd'hui ce qu'on fait à Westminster tous les jours, c'est-à-dire allouer du temps pour les travaux de la Chambre des communes. En tant que francophone du Québec, je ne suis nullement embarrassé d'emprunter une tradition au Parlement de Westminster.

Aujourd'hui, nous avons décidé, au nom du gouvernement, qu'un vote serait pris sur ces mesures à la fin du troisième jour. J'ai proposé cette motion.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'informer le député, mais son temps est écoulé. Le député de York-Simcoe (M. Stevens).

M. Chrétien: Je dois proposer la motion suivante:

Que, pour le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, trois jours de séance supplémentaires soient alloués à l'étape de l'étude en comité plénier; et

Que, le troisième jour, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les mesures ministérielles au cours de cette séance, toutes délibérations du comité soit interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour disposer de l'étape de l'étude en comité plénier du bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.